

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le JEUDI 06 OCTOBRE 2011 à 20 h 00

Nombre de Conseillers : en exercice : 10 présents : 10. Votants : 10.

Le Conseil Municipal de la Commune de MAILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Mr Michel APPERT, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 20 Septembre 2011.

Présents : Michel APPERT, Jean-François DELAVEAUD, Jean-Pierre DESSOLIERE, Jean-Claude MOULIN, François DURIS, Marie-Solange LALUC, Jacqueline JOUHANNEAU, Aurélie CHERRUAULT, Magalie BOUQUIN et Denis DESCOUX

Absent(s) : aucun

Secrétaire de séance : Magalie BOUQUIN.

2011.35

Vœu pour La Grande Vitesse pour l'Indre

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de MAILLET, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Certifié exécutoire :

Pour-Extrait conforme,

Reçu en sous-préf le 20/10/11

Publié et notifié le 20/10/11

Le Maire,



Le Maire,
Michel APPERT.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE LA CHATRE

Le Sous-Préfet de La Châtre,

Vu l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, accuse réception à

Monsieur le Maire de

MAILLET

de la transmission des actes suivants le : **20/10/2011**

Délibération du

06/10/2011 Vœu pour La Grande Vitesse

Le Sous-Préfet

Jean-Jacques NARAYANINSAMY